

**RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE SOUTIEN
ELECTION PRESIDENTIELLE DU 24 Juillet 2005
(Deuxième tour)**

GUINEE BISSAU

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

En réponse à la demande des Autorités de Guinée Bissau, d'envoyer une mission d'observation en vue de l'élection présidentielle de 2005, et en suivi de la mission qu'il avait décidé de dépêcher à l'occasion du premier tour, le 19 juin 2005, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'OIF a décidé d'envoyer une mission d'information et de soutien lors du second tour de scrutin, qui a eu lieu le 24 juillet 2005.

La délégation de la Francophonie, qui était dirigée par SE le Major Pierre BUYOYA, ancien Président du Burundi, comptait également Monsieur Néné MBAY, ancien ministre du Sénégal, Madame Maria Alves Neto DOS ANJOS TROVOADA, Représentante personnelle du Chef de l'Etat de Sao Tome et Principe au CPF, et Monsieur Edmond JOUVE, Professeur à l'Université de Paris I. Monsieur Ntole KAZADI, Coordonnateur, et Madame Maïmouna DOUMBIA, Secrétaire, à la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie ont assuré la coordination technique de cette mission qui a séjourné dans ce pays, du 20 au 28 juillet 2005.

Cette mission, se fondant sur la grille d'observation et d'évaluation que constitue la Déclaration de Bamako, en tant que texte de référence de la Francophonie en matière électorale, avait les objectifs suivants:

- rencontrer les Autorités politiques et administratives, ainsi que les Hauts représentants du Secrétaire général des Nations Unies et de la CPLP, comme ceux des partenaires au développement de la Guinée Bissau, associés au processus électoral, et, enfin, les responsables des Institutions, des partis politiques, des médias et de la société civile, afin de mettre en tant que de besoin l'expérience de la Francophonie à la disposition de l'ensemble des acteurs, en liaison avec les autres partenaires ;
- s'informer de l'état des préparatifs et du déroulement du scrutin tout en prenant la mesure de l'environnement politique et institutionnel de la consultation, afin de rendre compte à Monsieur le Secrétaire Général de l'OIF, des données significatives afférentes à la consultation et identifier les besoins constatés et les recommandations pour l'accompagnement post électoral de la Guinée Bissau.

La mission a pu, conformément à son mandat, rencontrer :

- les autorités nationales et ceux chargés des institutions de gestion et contrôle des élections: le Président de la République, le Premier ministre, le Président de la

Commission Nationale Electorale (CNE), la Présidente de
la Cour
Suprême.....

- Monsieur El Hadji Malhame MANE (Représentant coordinateur du PNUD, Monsieur le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour la Guinée Bissau (UNOGBIS), Madame POUDADE, Ambassadeur de France, Monsieur le Délégué de l'Union européenne à Bissau, Monsieur Carlos GOMEZ JUNIOR, Premier Ministre de Guinée Bissau, , Président de la Commission Nationale électorale (CNE), Monsieur Joaquim CHISSANO, Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur l'Ambassadeur du Portugal, les responsables d'une trentaine d'ONG, regroupées dans « la Plateforme » de Concertation des ONG, Madame MONTEIRO, Président de la Cour Suprême, Monsieur l'Ambassadeur résidant, représentant la CPLP, Monsieur le chef de la mission d'observation de l'Union Européenne, Monsieur le chef de la mission de l'Union Africaine, ainsi que la presse nationale.

La délégation francophone a présenté à toutes les personnalités rencontrées et a publié par voix de presse, les vœux de Monsieur le Secrétaire général de l'OIF, de voire se dérouler un scrutin présidentiel libre, fiable et transparent, dans la sérénité, afin qu'à l'issue du verdict des urnes, les candidats se soumettent aux résultats.

Ce rapport de mission d'information et de soutien, élaboré au terme du séjour des membres de la délégation francophone est articulé autour de parties suivantes :

Contexte politique, institutionnel et juridique (I), les préparatifs et le déroulement du scrutin (II), les constats et les recommandations (III).

I. Contexte politique, institutionnel et juridique

1.1 La situation politique

Suite au limogeage du Président Kumba YALA, en septembre 2003, la Guinée Bissau s'est engagée dans la voie d'un retour à une vie politique et constitutionnelle normale, notamment, depuis les élections législatives de mars 2004. A cette date, le pays a réussi une bonne organisation des élections

législatives, qui ont ramené au pouvoir l'ancien parti unique, le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée Bissau et du Cap Vert (PAIGC).

En effet, les Autorités de la transition, avec le soutien politique, financier et logistique de la communauté internationale, ont organisé les élections législatives dans les délais impartis, en mars 2004. A cette occasion, les Autorités bissau guinéennes, par l'intermédiaire du Président de la Commission nationale Electorale (CNE) ont adressé une invitation à la Francophonie en vue d'observer les dites élections. En réponse à cette invitation, Son Excellence Abdou DIOUF y a dépêché une mission d'observation dirigée par Son Excellence M. Pierre BUYOYA, Ancien Président de la République du Burundi.

A l'issue du scrutin, la mission a considéré que les élections se sont déroulées dans un climat de civisme, de dignité, de grande mobilisation et de transparence.

A la suite de ces élections législatives, l'Assemblée nationale est ainsi composée :

PAIGC	45 députés
PRS	35 députés
PUSD	17 députés
UE	2 députés
APU	1 député

Les deux autres sièges manquants sont réservés aux Bissau guinéens de l'extérieur et devraient être attribués ultérieurement.

Après la mise en place de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, la date de l'élection présidentielle a été fixée au mois de mai 2005. Après avoir constaté quelques légers retards, le gouvernement a procédé à un report de la date qui a été fixée définitivement au 19 juin 2005.

Au plan politique, la Guinée a été assez stable depuis l'élection législative de mars 2004 ; cependant, il est nécessaire de rappeler que le Président du Conseil national de Transition, le Général VERISSIMO, Chef d'Etat major des Armées a été assassiné, au dernier trimestre 2004, dans des conditions encore non élucidées. Par ailleurs, il faut noter toutes les péripéties du processus politique liées à la personne de l'ancien Président Kumba YALA.

En effet, dans la phase préélectorale, Kumba YALA s'est déclaré candidat en violation des textes de la transition ; il s'est ensuite proclamé Président de la République et a occupé brièvement la Présidence de la République.

Ensuite, il y a eu les rumeurs de la venue et de l'intérêt de l'ancien Président Joao Bernardo VIERA, renversé en 1999 qui semble vouloir solliciter les suffrages de ses concitoyens, en violation lui aussi du droit.

C'est sous le gouvernement conduit par Monsieur Carlos GOMEZ JUNIOR, Premier Ministre, que les élections présidentielles ont été organisées. Le Président de la Transition Monsieur Henrique ROSA, assure encore la fonction de Président de

la République jusqu' à l'élection du futur Président le 24 juillet prochain. Avec cette élection, la Transition prendra fin et le retour à la vie constitutionnelle normale sera réalité. Donc, cette élection constitue un véritable défi, pour réussir le rétablissement définitif de la démocratie, fondée sur le verdict des urnes.

C'est pour marquer sa solidarité et témoigner tout l'intérêt de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour soutenir les efforts de consolidation du processus de démocratisation et de réconciliation nationale, que S.E. Monsieur Abdou Diouf, a tenu à marquer, la présence de la famille francophone aux côtés du peuple bissau guinéen.

2. Les institutions

Après le renversement du Président Kumba YALA, une Charte de la Transition a été mise en place en remplacement de la constitution. Cette Charte qui a été acceptée par toutes les parties concernées et applicable immédiatement, a suspendu la Constitution, en attendant l'élection d'une nouvelle Assemblée nationale, et d'un Président de la République.

2.1 Conseil National Transitoire (CNT)

Constitué du Comité Militaire de Transition pour la Restitution de l'Ordre Constitutionnel, des partis politiques et de la société civile, il jouait un rôle de parlement avec le pouvoir de contrôle des autres institutions. D'initiative militaire, il était conduit par le Général VERISSIMO.

Après les élections législatives de mars 2004 et la mise en place du gouvernement issu des urnes, les pouvoirs politiques du CNT ont été réduits, conformément à la Charte de Transition.

2.2 Le pouvoir exécutif

2.2.1 Le Président de la République de Transition

Il est nommé par le Comité Militaire de Transition pour la Restitution de l'Ordre constitutionnel et Démocratique.

Le Président de la République détient des pouvoirs dont la mise en œuvre exige la consultation du Gouvernement, notamment, en ce qui concerne les nomination et révocation des responsables des hauts postes civils et militaires. Il pouvait démettre le Gouvernement en cas de crise grave mettant en cause le fonctionnement normal des institutions (mais sur avis du Conseil national de transition), avant les élections législatives de mars 2004. Le mandat du Président prend fin aussitôt après la prestation de serment du nouveau Président élu.

2.2.2 Le Gouvernement

Le Premier Gouvernement de la Transition était nommé par le Conseil National de la Transition. Aujourd'hui, il est nommé par le parti majoritaire. Le Premier ministre actuel est Monsieur Carlos GOMEZ JUNIOR, qui a remporté les élections législatives de mars 2004. Il conduit la politique générale du pays.

2.3 Le pouvoir législatif

L'Assemblée nationale populaire (ANP), constituée d'une Chambre unique (monocaméralisme), détient le pouvoir législatif.

L'Assemblée nationale populaire « décide à propos de toutes les questions importantes de politique intérieure et extérieure ». Ses membres, au nombre de 100 en 2005, portent le titre de député. Ils sont élus pour un mandat de quatre (4) ans.

Cette Assemblée nationale :

- vote les lois et approuve les traités internationaux,
- procède à la révision de la Constitution,
- apprécie l'opportunité des référendums,
- vote la confiance au gouvernement,
- vote la censure contre le gouvernement.

En outre, elle dispose des pouvoirs exclusifs en matière de :

- Droits et libertés des citoyens ainsi que leurs garanties,
- Système électoral,
- Associations et partis politiques,
- Organisation judiciaire et le statut des magistrats,
- Organisation de la défense.

2.4 Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant. La nomination et la sanction des magistrats se fait par le Conseil supérieur de la magistrature ; ce qui constitue une grande avancée démocratique.

La Cour suprême est compétente en matière électorale. En dessous d'elle existent des tribunaux populaires régionaux ainsi que des tribunaux populaires de section.

2.5 Les autres institutions constitutionnelles

Il existe un Conseil National de la Communication Sociale (CNCS). Ce Conseil indépendant est chargé de veiller au pluralisme idéologique dans le domaine de la communication.

Ensuite, un organe dénommé Conseil d'Etat avec attribution consultative est institué autour du chef de l'Etat qui en est le président. Il est composé :

- du Président de l'Assemblée nationale populaire ;
- du Premier Ministre;
- du Président de la Cour suprême ;
- d'un représentant de chaque parti politique présent à l'ANP ;
- de cinq citoyens désignés par le Président de la République.

- d'un représentant de chaque parti politique présent à l'ANP ;
- de cinq citoyens désignés par le Président de la République.

Le Conseil est consulté sur des questions relatives à la dissolution de l'Assemblée nationale populaire, la déclaration de guerre, l'Etat de siège, l'Etat d'urgence et autres avis sollicités par le Président de la République.

2.6 Les principaux partis

Alliance Populaire Uni (A PU) (ASG et PPG),
FRONT Guinéen Social Démocrate (FCG - SG),
Mouvement Démocrate Guinéen (MDG),
Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC),
Parti démocratique guinéen (PDG),
Parti Social Démocratique (PDG),
Parti Manifeste Populaire (PMP),
Parti de la Rénovation Sociale (PRS),
Parti Socialiste de Guinée Bissau (PS-GB),
Parti de la Solidarité et du Travail (PST),
Parti de l'Unité Nationale (PUN),
Parti Uni Social Démocratique (PUSD),
Résistance de la Guinée Bissau (RGB),
Union Electorale (UE),
Union pour le Changement (UM),
Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP)

3. Le corpus juridique électoral

Les élections sont régies par trois textes qui sont :

- la loi n° 2/98 relative au recensement électoral ;
- la loi n° 3/98 relative à l'élection du Président de la République et aux élections de l'Assemblée populaire ;

- la loi n° 4/98 relative à la Commission nationale électorale ;

Ces trois textes sont complétés par la Charte de la Transition politique de septembre 2003.

3.1 Dispositions générales relatives aux élections

Le suffrage est universel, égal, secret, libre. Seuls les citoyens recensés, inscrits sur les listes électorales et détenant leurs cartes d'électeurs peuvent voter.

Pour être électeur, le citoyen doit avoir 18 ans et jouir de ses droits civils et politiques. Ainsi, pour une population globale de 1 206 000 habitants (estimation de juillet 1998), il y aurait environ 600 000 électeurs. Les Bissau guinéens résidant à l'extérieur et remplissant les conditions requises par la loi peuvent participer aux élections législatives.

La campagne électorale est ouverte 22 jours avant le scrutin et s'achève la veille du jour du vote à 0 heure.

L'accès aux médias d'Etat est réglementé pour donner des chances égales à toutes les formations politiques. Ainsi, chaque formation a droit, pendant les trois semaines de campagne, à dix minutes à la radio et cinq minutes à la télévision par jour. L'ordre de passage sur les antennes est effectué par tirage au sort.

L'Etat *subventionne de façon égalitaire* les candidats à l'élection présidentielle alors que le financement aux élections législatives est fixé au prorata du nombre de députés élus, conformément à la liste définitive proclamée par la Cour suprême. Les listes des candidats peuvent avoir des fonds d'une autre provenance, comme les produits des activités des partis réalisées pendant la campagne.

Les bureaux de vote comportent un maximum de quatre cent (400) électeurs. Une carte électorale est publiée par la CNE. Des bureaux de vote itinérants peuvent être utilisés exceptionnellement ; mais il est interdit de placer des bureaux de vote dans des camps militaires, chez les chefs traditionnels ou dans les lieux de culte.

Le bureau de vote compte six (6) membres désignés par la CNE, sachant lire et écrire portugais.

Parmi les matériels électoraux et documents, l'encre indélébile est obligatoire. Chaque liste de candidats a le droit de désigner un délégué pour surveiller les opérations de vote dans le bureau.

Le vote commence à sept (7) heures et est clos à dix-sept (17) heures. Il se déroule sur l'ensemble du territoire national ainsi que dans les missions diplomatiques et les consulats.

Pour voter, il faut avoir son nom sur la liste électorale et être en possession de sa carte d'électeur.

Le dépouillement est fait après la clôture du scrutin, devant les membres du bureau et les délégués des candidats. Les observateurs peuvent y assister. Chaque délégué de candidat reçoit la copie des procès verbaux du bureau de vote.

Il existe des structures de centralisation et de proclamation des résultats dans chaque circonscription électorale. Il y est procédé à la vérification des résultats obtenus dans les bureaux. Le Président de la CNE donne les résultats des dépouillements par circonscription électorale et les rend publics par voie d'affichage et de presse. La Commission Régionale Electorale (CRE) en fait de même au niveau de la Région. La CNE dispose de sept (7) à dix (10) jours pour proclamer les résultats.

3.2 La Commission Nationale Electorale (CNE)

La CNE est l'interlocuteur unique et incontournable pour toutes les parties engagées dans le scrutin, qu'il soit présidentiel, législatif, local ou référendaire. Elle gère donc tout le processus électoral de l'inscription des électeurs à la proclamation des résultats.

La Commission Nationale Electorale est un organe indépendant et permanent. Elle accomplit sa tâche sous l'autorité de l'Assemblée Nationale populaire dont elle est l'émanation. Elle compte des démembrements régionaux et locaux.

La CNE a un secrétariat permanent de quatre membres désignés par 2/3 des députés pour un mandat de quatre ans. Les autres membres sont en poste pendant quatre-vingt-dix (90) jours avant le jour des élections jusqu'à la proclamation définitive des résultats. Les quatre membres du Secrétariat permanent bénéficient des privilèges, honneurs, avantages matériels et financiers au même titre que les ministres. Ils sont, avec les autres membres de la CNE, inamovibles pendant l'exercice de leurs fonctions. Mais ils ne doivent pas être candidats aux élections présidentielles et législatives. De même, les membres du Secrétariat permanent ne doivent appartenir à aucun parti politique. La CNE élabore son règlement intérieur. La majorité est requise pour les décisions.

Elle dispose de crédits spécifiques inscrits au budget de l'Etat et bénéficie de l'autonomie financière. Les CRE comptent, chacune, huit (8) membres dont les Présidents sont désignés par la CNE avec les représentants des partis.

Conformément à la mission qui nous a été confiée, le présent rapport réunit l'ensemble des observations, des informations que nous avons recueillies tout au long de notre séjour. Sur le plan sécuritaire, quelques problèmes récurrents demeurent en ce qui concerne, la frontière nord avec le Sénégal ; en effet, l'Armée y connaît des escarmouches avec quelques hommes armés qui sèment la terreur et dont certains seraient, semble-t-il des éléments repliés du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) du Sénégal.

La situation économique et financière n'est pas des meilleures ; il faut rappeler que, lors de son investiture, le nouveau Chef d'Etat , M Henrique ROSA affirmait que : « Si la solidarité internationale ne se manifeste pas rapidement en faveur de la Guinée-Bissau, notre pays pourrait connaître un dérapage aux conséquences imprévisibles » ; malgré la mise en place d'une Commission d'appui et de suivi de la gestion des fonds publics, pour rassurer les donateurs, l'aide internationale a été relativement lente ; mais les fonds nécessaires à l'organisation de l'élection présidentielle du 19 juin sont mobilisés pour l'essentiel ; même s'il y a juste quelques jours, certains observateurs et acteurs avaient suggéré de reporter les élections pour insuffisance de financement. La communauté internationale a assisté ces derniers mois la Guinée Bissau, sur le plan matériel et financier. Ainsi, la France a contribué au payement des récents salaires des travailleurs.

II Préparatifs et déroulement des élections du 19 juin 2005

2. 1 La gestion des candidatures

Le premier défi de cette élection était la gestion des candidatures. La candidature du Président Kumba YALA et celle du Président Bernardo Nino VIERA, préoccupaient les citoyens. Les deux anciens présidents avaient accepté le principe de renoncer au pouvoir au moment où ils ont été renversés. Mais, ils ont présenté leurs candidatures. La Cour Suprême les a validé, suite à de fortes pressions et une vive tension. Les partisans de Kumba YALA, étaient dans une dynamique de violence, prête à exploser, au cas où sa candidature serait rejetée. La Cour Suprême en validant les candidatures des deux anciens Présidents a permis semble-t-il, de dissiper une partie non négligeable des risques qui menaçaient cette élection. La candidature de Monsieur FADUL, rejetée une première fois, à cause de la nationalité libanaise de son père, a été finalement acceptée, après réclamation.

La Commission Nationale Electorale (CNE) a communiqué les listes des candidatures validées par la Cour suprême à l'élection présidentielle du 19 juin 2005. Les partis politiques légalement reconnus sont au nombre de 24, dont un certain nombre sont candidats à cette élection; certains partis se présentent seuls, alors que d'autres le font en regroupement.

La Cour Suprême a validé 17 candidats ; 3 se sont retirés pour des raisons diverses: Salvador Tchongo, du parti de la Résistance de Guinée-Bissau/Mouvement Bafata (RGB), Bubacar Baldé de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) et Iancuba Indjai, du Parti de la solidarité et du travail (PST). Toutefois, après la publication de la liste, un quatrième candidat s'est retiré. A ce propos, le Président de la CNE nous a informé que les suffrages recueillis par ce candidat seront considérés comme nuls.

La liste définitive des candidats :

1. Aregado Matenque
2. Mario Lopes da Rosa
3. João Bernardo Vieira
4. Adelino Mano Queta
5. Ibraim Sow
6. Idrissa Djaló
7. Koumba Yala
8. Joao Tatis Sa
9. Empossa le
10. Francisco José Fadul
11. Malam Bacai Sanha
12. Mamadu Iaia Djaló
13. Antonieta Rosa Gomes

Malgré l'acceptation de sa candidature, le candidat du Parti de la Renovation Sociale (PRS), Monsieur Kumba YALA, ancien Président de la République, déposé en septembre 2003 par l'Armée a proféré des menaces et posé des actes qui ont fortement troublé la pré campagne, et la campagne électorale.

En effet, depuis que Kumba YALA, a déclaré, le 15 mai 2005, qu'il se considérait toujours comme le Président de République, allant même jusqu'à " annoncer " le " report " de l'élection présidentielle, la tension politique est montée d'un cran.

Les Présidents Abdoulaye Wade du Sénégal, Olusegun Obasanjo du Nigéria Mamadou Tandja du Niger et le Premier ministre, Cellou Dalein Diallo de la Guinée Conakry, se sont rendu le 21 mai à Bissau, chargés par l'Union Africaine et la CEDEAO, pour consulter les Autorités, les responsables politiques et ceux de la société civile, afin de les inviter à œuvrer pour un climat politique apaisé, pour le bon déroulement de l'élection dans la paix et la sérénité.

Les Chefs d 'Etat et de gouvernement ont réitéré " l'intérêt profond de la communauté internationale, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA), pour la tenue d'élections libres, justes et transparentes, le 19 juin. L'Organisation sous-régionale a dit dans son communiqué que : « La CEDEAO tiendra personnellement responsable toute personne ou tout individu dont la déclaration ou l'action serait de nature à compromettre l'état de droit et à menacer la paix et la stabilité en Guinée-Bissau». Malgré tout, à quelques jours de l'ouverture de la campagne électorale, Monsieur Kumba YALA a occupé le Palais présidentiel pendant plusieurs heures (la nuit du 24 au 25 mai 2005) ; acte qui a été dénoncé comme une tentative de coup d'Etat par le Président intérimaire Monsieur Henrique ROSA, et condamné par l'ensemble de la Communauté internationale.

2.2 Le code de bonne conduite

A l'initiative des ONG sous l'impulsion de la « Plateforme », tous les partis ont accepté de signer un code de bonne conduite et d'accepter le verdict des urnes à l'issue du scrutin, à l'exception du représentant du PRS, l'ancien Président Kumba YALA. Ce refus de signer ce document pourrait présager le refus des résultats par ce candidat, qui préoccupe toute la classe politique ainsi que les observateurs et partenaires de la Guinée Bissau.

2.3 La campagne électorale

Elle a débutée le 28 mai 2005 et s'est clôturée le 17 juin 2005. Elle s'est déroulée de façon satisfaisante et apaisée. Il y avait très peu d'affiches hormis, celle du Président João Bernardo VIERA et Malam B SANHA. Il semblerait que la candidature de Kumba YALA ait été boudée par certains de ses partisans, ce qui explique l'absence quasi-totale de ses affiches. Mais, il convient de signaler que ce candidat a opté pour le porte à porte, c'est-à-dire une campagne de proximité.

2.4 Le financement et la logistique des élections.

Le budget des élections est de 4,3 millions d'euros, excluant les coûts des opérations de recensement. Le Gouvernement de Guinée Bissau a consenti des efforts considérables, en dégageant le financement des dépenses, dites « dépenses de souveraineté », ce qui a permis de régler les émoluments des agents électoraux ; ces derniers ont perçu des indemnités de 10 000 à 25 000 FCFA, selon leurs fonctions. A raison de 5 agents dans chacun des 2500 bureaux de vote, il s'agit là d'une charge financière importante, mais nécessaire pour éviter les errements des consultations précédentes.

Des subventions de 20.000 dollars devaient initialement être versées par la CNE, à tout candidat validé, pour financer leur campagne électorale. "N'étant pas en mesure de verser cette subvention, le gouvernement a promis de le faire pour ceux dont le score serait supérieur à 5% des suffrages", a expliqué le ministre de l'Administration interne, El Hadj Mumini Embalo.

Le budget a été financé, d'une part, par le Gouvernement et d'autre part par la Communauté internationale qui a contribué pour un montant de 2,600 millions d'euros à travers un fonds fiduciaire géré par le PNUD:

L'Union européenne 1,3 millions euros,
PNUD 475 000 dollars,
Chine 100 000 dollars
UEMOA 500 000 millions de F CFA
Pays Bas 200 000 euros
Portugal 350 000 dollars
CEDEAO 500 000 dollars

En plus, le Brésil et le Portugal, ont fourni du matériel et de l'assistance technique. L'Union Européenne qui a déployé 100 observateurs, a entièrement pris en charge la formation desdits observateurs ; enfin, elle a fourni une assistance technique à la CNE.

D'une manière générale, il faut noter que le financement des opérations électorales a été satisfaisant.

En ce qui concerne la logistique électorale, les autorités, conscientes des dérapages de la ville de Bissau aux législatives de 2004, ont pris les dispositions nécessaires afin de garantir une bonne organisation.

En effet, le Président de la CNE a indiqué que des mesures correctives ont été prises afin d'éviter la répétition des difficultés connues dans la ville de Bissau (usage de meilleurs moyens de communication, recrutement de personnel qualifié en nombre suffisant, distribution du matériel à la veille du scrutin).

A ce sujet, il importe de prendre note de cette innovation pour les scrutins à venir (une pratique utile), sous la surveillance des agents électoraux; en effet, elles ont décidé de livrer tous les matériels la veille du scrutin dans les bureaux de vote et de faire passer la nuit sur place aux agents de la sécurité et les agents électoraux concernés.

2.5 L'organisation matérielle et technique

La Guinée compte environ 1 370 000 habitants dont 538 469 électeurs inscrits pour ce scrutin présidentiel du 19 juin 2005. Le nombre de bureaux de vote est de 2500. Les Organes chargés des élections, notamment la CNE sont compétents. Mais les personnels électoraux, selon certains partenaires, dont les membres de la CNE ont besoin de renforcement de capacité. Mais avec l'assistance technique de la CPLP, de l'Union Européenne et des Nations Unies, il n'y a pas de doute sur les chances d'une bonne organisation. Les uns et les autres semblent confiants.

Au moment de l'arrivée de la mission à Bissau, tous les matériels étaient disponibles et en voie de livraison sur le terrain.

La CNE a confirmé à la mission, que le recensement des 538 469 électeurs, a été finalisé dans les délais et que toutes les données statistiques ont été enregistrés électroniquement, en raison de 30 000 fiches d'inscription par jour. A ce sujet, il faudrait rappeler que les listes manuscrites ont été affichées entre le 10 et le 20 mai 2005, conformément a la loi électorale.

Selon la plupart de nos interlocuteurs, le fichier électoral de 2005, bien qu'en baisse de 10% d'électeurs par rapport à 2004, est plus fiable que les précédentes.

Il convient de rappeler qu'une mission des Nations Unies, qui a séjourné en Guinée Bissau du 23 au 26 mai 2005, pour s'assurer du bon déroulement du processus électoral, a fait des recommandations relatives au respect des différentes phases ainsi que de la finalisation du recensement, notamment dans certaines régions excentrées.

Lors de sa visite à la CNE, la délégation francophone a constaté que les lieux était bien sécurisées particulièrement le centre informatique.

Comme il a été mentionné tantôt, la délégation a été informée par le Président de la CNE, que les délais de publication ont été respectés.

2.6 L'observation internationale

Les observateurs internationaux (250), ont été déployés par l'Union Européenne, la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPCLP), l'Union Africaine (UA), la CEDEAO, l'UEMOA, la Rencontre Africaine des Droits de l'Homme (RADDHO). L'UNOGBIS a assuré la coordination de tous les observateurs sauf ceux de l'Union européenne. Ils ont couvert l'ensemble du pays, avant, pendant et après le scrutin.

Les observateurs de l'Union européenne sont arrivés en Guinée Bissau pour la surveillance de l'élection présidentielle du 19 juin ; les premiers (une quarantaine) sont arrivés depuis plusieurs semaines avant le scrutin. Ils ont été déployés sur toute l'étendu du pays. Regroupés en équipes de deux observateurs chacune, les observateurs ont suivi, é sur le terrain le travail des différentes commissions électorales régionales. Une soixantaine est arrivée, selon chef de la mission, Johan Van Hecke. Ce dernier groupe est resté peu de temps dans le pays: sa mission consistait uniquement à la surveillance des scrutins, le comptage et la proclamation des résultats. L'UE a mis à la disposition de la Guinée Bissau une enveloppe financière de 1,5 millions d'euros pour le financement de l'élection.

La Communauté des Pays de Langue Portugaises (CPLP) et des pays de la sous région ont déployé aussi, des missions d'observation.

Il est à noter, à ce sujet que les Nations Unies ont été requis pour assurer, à travers l'UNOGBIS, la coordination des observateurs internationaux à l'exception de ceux de l'Union européenne, qui a assuré sa propre coordination à travers l'Organisation Internationale de migration (OMI).

2.7 Les votes

Le 19 juin, jour du scrutin les membres de la mission ont rencontré des observateurs internationaux et procédé à des échanges fructueux concernant leurs appréciations de l'organisation de cette élection présidentielle.

Il en résulte :

- que les bureaux de vote ont été ouverts à l'heure indiquée ;
- que le matériel électoral et les documents électoraux distribués étaient en place et au complet ;
- que les agents électoraux étaient présents sur l'ensemble du territoire national,
- qu'ils maîtrisaient bien leurs fonctions;
- que les populations avec un grand engouement ont massivement voté dans la discipline, le calme et la sérénité, ce qui explique le fort taux de participation.

L'atmosphère générale à Bissau et à travers le pays était calme. Ce qui explique qu'aucune infraction au code électoral et au code de bonne conduite n'ait été signalée le jour du scrutin.

En fin de journée, la délégation a pu constater que la fermeture des bureaux de vote a eu lieu assez tôt grâce, notamment, de la participation massive des électeurs dans la matinée.

Elle a été aussi témoin de la fermeture et du début de dépouillement faits en public dans le calme et de manière professionnelle.

L'annonce des totaux provisoires n'a provoqué que quelques manifestations de bonne humeur.

Notons enfin, que la délégation francophone a assisté le lundi 20 juin aux réunions de compte rendu des observateurs, coordonnés par l'UNOGBIS et l'Union européenne.

Il ressort de ce qui précède, et surtout des communiqués des observateurs internationaux, que le scrutin s'est déroulé normalement, grâce notamment, aux efforts conjoints du Gouvernement de la Guinée Bissau, des dispositions prises par la CNE et de la société civile ainsi que de la neutralité de l'Armée et de l'appui massif de la Communauté internationale.

Résultats du premier tour de l'élection présidentielle

La Commission Nationale électorale (CNE) a proclamé les résultats suivants :

Malam Bacai SANHA	35,45% ;
João Bernardo VIERA	28.87 % ;
Kumba YALA	25%

Il semble que le Président Kumba YALA, arrivé en troisième position, soutiendrait, au deuxième tour des élections présidentielles, fixé au 24 juillet 2005, le Président João Bernardo VIERA.

III Constats et Recommandations

3.1 Les constats

3.1.1 Les listes électorales

Depuis les élections législatives de mars 2004, les partis politiques sont unanimes à considérer que les listes électorales sont fiables. Celles-ci n'ont fait l'objet d'aucun grief, pendant cette élection présidentielle.

3.1.2 La campagne électorale et le traitement égal des candidats

La campagne électorale a été clôturée le vendredi 17 juin 2005 à minuit, conformément à la loi, dans le calme et la sérénité.

Par ailleurs, la Plateforme de Concertation des ONG, a accompli un travail appréciable. En effet, soucieuse d'une réconciliation nationale, d'une justice sociale, elle a demandé aux autorités religieuses, aux épouses des militaires, aux femmes militaires, aux candidats et aux populations de tout mettre en œuvre pour que ces élections présidentielles cruciales pour le pays se déroulent normalement.

3.1.3 L'intérêt de la Communauté internationale

La mission s'est rendue compte de la très grande attention que la Communauté internationale accorde à cette élection présidentielle, par sa forte implication dans de nombreux domaines :

- a) la formation et l'aide au renforcement des capacités de la CNE ;
- b) le déploiement d'un nombre très important d'observateurs sur le terrain ;
- c) l'apport d'un important montant financier d'aide pour les opérations électorales ;

La délégation francophone a également noté que la CPLP a désigné un Ambassadeur résident, dans ce pays membre, ce qui prouve l'importance qu'elle accorde à la démocratie, au développement et à la paix en Guinée Bissau.

3.1.4 L'acceptation des résultats

Bien que les élections se soient déroulées de façon satisfaisante selon les observateurs, la question fondamentale qui demeure, est celle de savoir si les résultats proclamés seront, respectés par tous les candidats, notamment celui du PRS, Kumba YALA.

Il semble, néanmoins que les fortes pressions exercées par la Communauté internationale, le souhait des populations de rebâtir leur pays dans la démocratie et la paix, présagent, qu'un Président de la République sera élu, même si un second tour est envisagé.

3.2 Les recommandations

Sur la base des informations recueillies, la mission a identifié un certain nombre de secteurs dans lesquels l'OIF pourrait utilement intervenir en appui au processus de consolidation de la démocratie.

Pour consolider la démocratie et favoriser la réconciliation nationale en Guinée Bissau, l'OIF, sur la base de ses expériences dans d'autres pays, pourrait apporter une contribution significative :

a) Dans le cadre de la table ronde des bailleurs de fonds, qui devait se tenir en 2004, mais reportée, la francophonie pourrait intervenir auprès des autres partenaires, pour la tenue effective de ce forum qui est, plus que jamais, prioritaire.

b) Le problème crucial de la Guinée Bissau demeure celui de l'Armée, qui nécessite une véritable réforme, pour la mise en place d'une gestion des carrières, afin de rationaliser les effectifs pléthoriques et les ressources financières.

c) Au même titre, une réforme de la Fonction publique, afin de la doter d'un statut, dans le cadre de la bonne gouvernance, est nécessaire, voire indispensable, pour la pérennisation des acquis démocratiques.

d) Il est souhaitable de tenir, enfin, la Conférence des Présidents des Cours Suprêmes francophones qui devait se réunir en Guinée Bissau.

A l'adresse de la Guinée Bissau, la mission francophone recommande de :

- Veiller à combattre l'impunité, tout en renforçant la réconciliation nationale ;
- Veiller à renforcer la cohésion de l'Armée nationale, en excluant tout esprit partisan ou clanique ;
- Persévérer dans la bonne organisation des élections et encourager la participation massive des citoyens aux élections ;
- Maintenir la dynamique positive de redressement financier en cours avec l'appui des partenaires au développement.